



# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoir : 1

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BILLON Nathalie, BRILLAUD Chantal, MISBERT Christelle, PISSY Peggy,  
MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, DURAND Sébastien, CHAIGNEAU Patrick,

Excusés : MMES GONORD Audrey, BOUGEOIS Chantal (pouvoir à MME MISBERT Christelle),

MM DÉCOU Christophe, GIRAUD Arnaud Absent

: M. RULLIER David.

Public : 4 personnes

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Christelle MISBERT est désignée secrétaire de séance.

### 2 – PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT LE « DOMAINE DU CEDRE » PAR LE MAITRE D'OUVRAGE « NEXITY »

Le maire accueille Messieurs Pascal CHAIGNEAU et Clément GIGAULT de la société NEXITY qui porte le projet de ce lotissement. Il précise que cette présentation devant le conseil municipal fait suite à une première rencontre avec les services instructeurs de Mellois en Poitou. Il leur donne la parole.

Après avoir présenté rapidement leur société, ils présentent, carte à l'appui, le projet de lotissement sur la parcelle cadastrée AI 0454 qui appartient à Mr Bertrand FAUCHER et qui est en cours d'acquisition. Le projet porte sur 26 parcelles sur une surface totale de 19 230 m<sup>2</sup>. La surface totale des lots est de 15 520 m<sup>2</sup>, le reste étant de la voirie 2 606 m<sup>2</sup> et des espaces verts pour 1 084 m<sup>2</sup>. La surface des lots va de 442 à 893 m<sup>2</sup>.

Les lotisseurs précisent que les lots seront libres de constructeur. L'accès aux parcelles se fera par une voirie intérieure à sens unique. Trois parcelles auront un accès par la route des Souterrains et une par la route de Vaumoreau. L'assainissement sera collectif et relié à la station d'épuration.

Après la séance de questions réponses, le conseil municipal attire l'intention du lotisseur sur les points suivants :

La nécessité de prévoir des liaisons piétonnières, des espaces verts ouverts vers le parc du Cèdre, protéger le parc par des « clôtures végétales », ne pas autoriser les accès directs sur le parc, la gestion des eaux pluviales, la gestion des points de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, prévoir des places de parking suffisantes, la sécurisation de la sortie du lotissement sur la rue des Souterrains...

Ce projet est soumis à un plan d'aménagement. Le lotisseur précise aux membres du conseil municipal le timing prévisionnel. Dépôt du plan d'aménagement fin 2023, délais d'instruction par la communauté de communes

minimum 3 mois, au mieux travaux de voirie été 2024, début de la commercialisation des parcelles automne 2024. Premières constructions en printemps 2025.

Monsieur le maire remercie les intervenants pour la clarté de la présentation, ils quittent la salle du conseil.

Il est ajouté au débat le fait de vérifier la faisabilité d'un trottoir le long du lotissement, rue des Souterrains.

### **3 – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE TELEPHONIQUE AU LIEU DIT « CHAMPS PEROU »**

39/2023

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal d'un premier courrier puis d'une rencontre qu'il a eu avec Christophe DECOU sur une demande d'implantation d'une antenne téléphonique, antenne commune à deux opérateurs de téléphonie, Bouygues et SFR. C'est l'entreprise AXIANS qui est mandatée pour trouver un site favorable sur la commune, sur sa partie sud.

Lors de la première rencontre plusieurs sites ont été proposés, sites qui n'étaient pas convenables, le maire a donc demandé à la société AXIANS de recentrer sa démarche proche des antennes qui existent déjà sur la commune au lieu-dit « Champs Pérou » à proximité de la ferme du GAEC PROUST.

Deux contraintes s'imposent aux constructeurs : s'éloigner de 60 mètres d'une antenne déjà en place et avoir à proximité une alimentation électrique.

La dernière proposition suite à des échanges avec les membres du GAEC PROUST est d'implanter cette antenne dans la pointe de la parcelle ZL0077 proche de l'intersection entre la route d'Alleray et route d'accès à la ferme.

A proximité (moins de 20 mètres) la commune est propriétaire de deux parcelles, la ZK0060 et l'autre de l'autre côté de la route la parcelle ZK0050. Aujourd'hui ces deux parcelles sont occupées d'arbres et d'arbustes.

L'emplacement nécessaire au sol est un carré de 7 sur 7 m.

La question posée au Conseil Municipal est donc de voir s'il ne serait pas plus judicieux de proposer l'une de ces parcelles, car malgré les inconvénients d'une antenne, la commune pourrait bénéficier de la rémunération du bail de 12 ans qui est fixée entre 2 000 et 3 000 € après négociations.

Le maire ouvre les débats, puis met au vote les deux questions suivantes.

La commune doit-elle proposer à l'entreprise l'un de ces terrains ? La réponse est oui à l'unanimité.

Laquelle des deux parcelles ?

Une voix pour la parcelle ZK0050, 12 voix pour la parcelle ZK0060 et deux abstentions.

En conséquence, le conseil municipal mandate le maire pour faire cette proposition à l'entreprise et pour informer les membres du GAEC PROUST.

### **4 – ZONES COMMUNALES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

40/2023

Le maire présente la loi du 1<sup>er</sup> mars 2023 qui porte sur l'accélération de production d'énergies renouvelables et son application sur le terrain. Cette loi a été présentée à la dernière conférence des Maires de la Communauté de Communes. Dans les faits, les services de l'Etat demandent à chaque territoire de proposer des sites qui pourraient accueillir ces productions d'énergies. Les énergies renouvelables portent sur l'éolien, la méthanisation, la géothermie et le photovoltaïque.

Considérant que la charte sur l'éolien travaillée au niveau de la Communauté de Communes Mellois en Poitou a écarté notre commune pour l'implantation d'éolienne, que nous n'avons pas de projet de méthanisation et que la géothermie n'est pas opérationnelle à ce jour, le conseil municipal ne peut faire une proposition que sur le photovoltaïque.

Pour le photovoltaïque, c'est le photovoltaïque au sol (en dehors des toitures et des ombrières), sur des sols qui ne sont pas en production agricole et qui n'ont pas d'intérêt écologique.

A ce niveau, les propositions n'ont pas à tenir compte de la faisabilité du raccordement, ni de la surface. Les propositions sont gérées au niveau communautaire, on peut aussi imaginer que si aucun territoire ne fait de proposition, l'Etat puisse imposer certains lieux.

Le maire ouvre les échanges sur les terrains potentiellement possibles sur la commune.

Un seul semble répondre à la définition : il s'agit de la partie comblée de la carrière de Mayolle.

Le maire soumet au vote deux propositions : ne rien proposer, proposer la carrière de Mayolle.

Pour proposer la carrière de Mayolle : 6 voix

Pour ne rien proposer : 3 voix

Abstention : 4 voix

Le maire est mandaté pour transmettre cette proposition à la Communauté de Communes.

## **5 – RENCONTRE AVEC LA PREFETE, LETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMAUNAUTE DE COMMUNES : SUITE A DONNER**

Monsieur le maire rappelle les deux actions en cours, il fait un retour au conseil municipal.

**Rencontre avec la Préfète** : elle a eu lieu le mardi 27 juin à 18 h, la délégation (le maire, Nadine LEDOUX et Chantal BRILLAUD) a été reçue pendant plus d'une 1 h 30 par la Préfète, Xavier MAROTEL le secrétaire général et deux personnes de la direction des collectivités territoriales et du contrôle de la légalité, Messieurs PLUMEJEAU et PALLARD. La rencontre a porté essentiellement sur l'iniquité fiscale avec un débordement en fin de rencontre sur les Ordures Ménagères (OM).

Le retour est le suivant :

- La préfecture a été à l'écoute.
- Les services connaissent très bien le sujet.
- La préfète considère que nous avons toute la légitimité à revendiquer ce rééquilibrage.
- Elle a confirmé la grosse erreur au moment de la fusion lorsque la compétence école de l'ex Mellois a été transférée sans le financement des communes
- Que cette erreur aurait pu et dû être corrigée dans les deux ans de la fusion. Mais ne l'a pas été car le premier Président de Mellois en Poitou était l'ancien Président à l'initiative de ce déséquilibre.
- Pour autant les services de la légalité n'ont relevé aucun élément illégal.

La Préfète a précisé qu'à ce stade son pouvoir d'intervention est extrêmement limité, elle s'est néanmoins engagée à en reparler au Président de la communauté de communes.

Elle a invité les élus à recentrer leurs demandes sur des compensations pour la commune, avec des alliances à construire au niveau de la communauté de communes. Il pourrait être intéressant à plus long terme de saisir les parlementaires pour revoir la loi Notre.

A la question, sur une proposition de quitter Mellois en Poitou, elle a été claire, pour dire : il faut un double accord, celui de sortie et celui de rentrée. De plus, elle a précisé que « l'herbe n'est peut-être pas plus verte ailleurs ! »

Sur les OM, elle est beaucoup plus directe, elle considère que rien n'est illégal, la collecte hebdomadaire étant obligatoire dans les communes de plus de 2000 habitants et peut être différente sur le reste du territoire. Une procédure juridique sur ce point lui semble vouée à l'échec, pour elle l'angle d'attaque ne peut être que la salubrité.

**Lettre au Président de la Communauté de Communes** : le maire commente la lettre de réponses suite au courrier envoyé à la mi-juin. Deux questions étaient posées, l'une sur la collecte des OM avec une demande de passer à un rythme hebdomadaire et l'autre sur ce qui a réellement été proposé à la commune d'Aigondigné. A la lecture de la lettre, les réponses sont très imprécises et évasives.

Le maire rappelle qu'une nouvelle intervention a été faite lors du dernier conseil communautaire au moment de la présentation du rapport annuel sur la gestion des déchets.

Lors de cette intervention, dans sa réponse, le Président a semblé proposer une petite inflexion sur ce rythme de collecte. D'autre part, Gilles CHOURRE, le vice-président en charge de ce dossier, vient de proposer une nouvelle rencontre avec une présentation de l'incidence financière du passage au rythme hebdomadaire.

Vu ces deux présentations le conseil municipal est invité à se prononcer sur les suites à donner.

Le maire présente la proposition de suites qui a été arrêtée par le bureau. Accepter la nouvelle proposition de rencontre de Gille CHOURRE sur les OM et demander à rencontrer individuellement le Président de la Communauté de Communes.

Dans un deuxième temps, il sera toujours possible d'opter pour la voie juridique même si les résultats d'une telle action sont très incertains. Le conseil municipal demande qu'un contact soit pris avec la SMACL pour vérifier la prise en compte de cet accompagnement juridique.

Après débat, le conseil municipal valide :

- La rencontre avec Gilles CHOURRE sur les OM et le tri sélectif
- Le principe de demander une rencontre avec le Président de la Communauté de Communes portant sur l'iniquité fiscale et les moyens de compensation pour la commune, ainsi que sur les OM, afin de préciser les réponses de son courrier.

Le maire est mandaté pour prendre les différents contacts.

## **6 – PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LES AGENTS DU SERVICE SCOLAIRE**

41/2023

Le maire donne la parole à Nadine LEDOUX, adjointe aux affaires scolaires.

Mme LEDOUX fait état de problèmes de cohésion au sein du personnel des écoles. Une rencontre a été organisée avec tous les agents le mercredi 21 juin pour que chacun puisse s'exprimer. Lors de cette rencontre des choses ont été dites mais tout n'a pas été dit, des rancœurs sont toujours latentes.

Ce mal être au travail risque à terme de nuire au bon fonctionnement de l'école, d'augmenter les arrêts maladies... il est important de proposer un accompagnement dès la rentrée prochaine.

Madame LEDOUX, précise qu'un contact a été pris avec le Centre de Gestion qui pourrait assurer cet accompagnement. Elle commente la note de présentation remis en séance, elle précise le plan d'action.

- Réalisation du diagnostic : présentation de la démarche aux agents, entretiens individuels, rédaction du rapport (2 journées d'intervention et 1 journée de travail administratif).
- Elaboration du plan d'action : échanges avec les élus sur le rapport, réunions de 3 groupes de travail sur 3 thématiques identifiées lors du diagnostic, nouvel échange avec les élus, rédaction du plan d'actions...(1.5 journées d'intervention et 0.5 journée de travail administratif).
- Le Centre de Gestion propose une option supplémentaire avec la mise en place d'un comité de pilotage pour évaluer les résultats

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant, réalisation du diagnostic en septembre/octobre 2023, puis élaboration du plan d'action en novembre/décembre.

Coût : 2000 € pour le diagnostic et le plan d'action et 750 € supplémentaire pour l'option.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce dispositif à hauteur de 2000 € pour le diagnostic et le plan d'action et pour le moment de ne pas retenir l'option.

Le maire est chargé de signer la convention.

## **7 – PRESENTATION DES ACTIVITES DU 14 JUILLET**

Monsieur le maire donne la parole à Marie Claude GIRAUD, adjointe en charge de l'information et de l'animation. Madame GIRAUD invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la commission du 6 juillet 2023.

Elle commente l'ordre du jour de cette commission.

- Préparation du 14 juillet
- Octobre rose
- Illuminations de Noël

Le conseil municipal valide la totalité de ce compte rendu.

Madame GIRAUD invite tous les élus disponibles à être présents le 14 juillet à 9 h pour l'installation des tables sur le site de la salle des fêtes.

## **8 – SUITE FIN DE CONTRAT CDD D'UN AGENT AU SECRETARIAT**

42/2023

Monsieur le maire rappelle aux élus, que Christelle METEAU - LEGERON est sous contrat CDD au sein du secrétariat de mairie depuis le 15 janvier 2023 pour un contrat de 6 mois qui arrive à son terme au 15 juillet, il convient donc de décider de la suite.

Le maire confirme que l'agent va rentrer dans le processus de titularisation avec une période de stagiairisation de 1 an. Cependant au préalable, il convient de demander au Centre de Gestion de recalculer l'ancienneté avec prise en compte des années travaillées dans le privé. Ce calcul permettra ensuite d'adapter l'IFSE pour que l'agent ne perde pas de rémunération au moment de la titularisation.

Compte tenu de ces éléments et dans l'attente de ce calcul, le maire propose de prolonger le CDD jusqu'au 30 septembre 2023 et de débiter la stagiairisation au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **9 – VALIDATION DE DIFFERENTS DEVIS**

43/2023

En l'absence de l'adjoint chargé des bâtiments, le maire présente deux devis pour changer la double porte en aluminium de cabinet médical suite à l'effraction du mois de juin.

Le remplacement de cette porte devrait être prise en charge par l'assurance suite au dépôt de plainte.

- Premier devis de la société ISOPLAQUE pour un montant de 5 435 € HT.
- Un second devis de l'entreprise AIR'MENUISERIE, EIRL DALSTEIN, pour un montant de 4 676,13 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité retient AIR'MENUISERIE, EIRL DALSTEIN, pour un montant de 676,13 € HT.

4

Le maire est invité à signer et transmettre le devis.

Le délai d'installation est de l'ordre de 3 à 4 mois.

## **10 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission information / communication**

Mme GIRAUD informe que le panneau signalétique à la salle des fêtes a été installé. Cyrille POIGNANT précise qu'il a une faute d'orthographe à « Cours de tennis » il aurait fallu écrire « Court de tennis ». Madame GIRAUD va reprendre contact avec l'entreprise pour faire corriger cette faute.

### **Commission école**

Madame LEDOUX, adjointe aux affaires scolaires informe les membres du conseil sur les points suivants :

- Nous avons eu en juin confirmation de la fermeture de la huitième classe.
- Le classe numéro 4 va être entièrement refaite au cours de l'été par les agents. Il est possible qu'elle ne soit pas terminée à la rentrée. L'enseignante l'a anticipé, elle utilisera la classe numéro 2 jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- Suite aux contrôles de sécurité, 6 bacs de rétention, en aluminium, pour l'armoire de produits dangereux ont été commandés à l'ESAT d'Aiffres pour un montant d'environ 680 €.
- Le dispositif argent de poche est lancé, une première période en juillet et une deuxième période à partir de la mi-août. 20 jeunes se sont inscrits pour cette action, soit 40 % de la tranche d'âge concernée.
- La communauté de communes a lancé un groupe de travail sur la petite enfance, la commune sera probablement concernée à partir du mois de septembre.
- Un avis de recrutement a été lancé sur le dernier Fressines Infos pour recruter deux agents à l'école, à temps partiel. L'avis de recrutement va être élargi (pôle emploi...) pour avoir un maximum de candidatures. La date limite des dépôts est fixée au 10 août. Une commission de recrutement suivra.

### **Commission Sécurité / Environnement**

Monsieur Patrick ROUSSEAUX, adjoint à la sécurité et à l'environnement rappelle la réunion de la commission qui se tiendra le 19 juillet à 18 h 30 avec pour ordre du jour : les aménagements dans le Parc du Cèdre.

### **CCAS**

Madame Paulette BALOTHE, adjointe en charge du CCAS, rappelle aux membres du conseil municipal, qu'un courrier a été envoyé à toutes les personnes vulnérables, pour alimenter la liste des personnes à contacter en cas de canicule et autres... Madame BALOTHE regrette le peu de retour à ce jour.

## **11 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Parc du Cèdre, reprise de la parcelle AI0084, le cimetière qui appartient à la famille FAUCHER

M. Le Maire précise que le notaire de la Crèche est entré en contact avec les 3 frères FAUCHER. A l'origine la famille FAUCHER souhaitait récupérer le bois sur cette parcelle. Après un nouveau contact avec les trois frères, le maire précise que finalement ils acceptent de laisser la parcelle avec les arbres.

6

### Révision du PLUi

M. Le Maire informe le conseil municipal que le bureau a transmis à la communauté de communes les réponses au « Carnet d'intentions » envoyé dans toutes les communes.

Il précise qu'il souhaite mettre en place lors du prochain conseil municipal un groupe de travail pour réfléchir dès maintenant à cette révision du PLUi. Pour ne pas subir les orientations de la communauté de communes mais plutôt être force de proposition.

### Retour sur la réunion publique du mercredi 4 juillet sur le projet de Lotissement aux Garnauderies

Le maire remercie les élus présents. Cette réunion a permis d'apporter toutes les précisions aux riverains présents. Le porteur du projet, les services instructeurs de Mellois en Poitou ont été très clairs dans leurs explications. Les débats se sont déroulés dans un contexte apaisé.

### **13 – QUESTIONS DIVERSES**

Madame Peggy PISSY signale que la sortie de la route de Bois Martin sur la D5 est dangereuse du fait des herbes qui sont hautes (manque de visibilité).

Projet d'aménagement à Tressauves en collaboration avec la Commune de la Crèche. Malgré plusieurs relances le dossier est toujours en attente.

Des plots signalétiques ont été arrachés à la Chesnaye, le véhicule est reparti sans se signaler. Les agents ont récupéré ces plots.

Mesdames Marie Claude GIRAUD et Chantal BRILAUD signalent qu'elles ont participé à une conférence sur l'eau et sa gestion par les collectivités territoriales par ID 79. Certaines idées sont à reprendre sur la commune.

Monsieur Laurent DUPEU, délégué au SERTAD, précise que le conseil syndical a décidé de proposer aux abonnés la possibilité de payer l'eau par prélèvement mensuel sur 10 mois.

Fin de la séance : 22 h 50

Conseil municipal du 11 juillet 2023

NOM Prénom	Signature	Pouvoir, Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		Excusé
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		
BOUGEOIS Chantal		Excusée, pouvoir à Mme Christelle MISBERT
BRILLAUD Chantal		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		Excusé
GONORD Audrey		Excusée
CHAIGNEAU Patrick		